

BANQUE PARTICULIERS

CONDITIONS TARIFAIRES
applicables au 01/10/2018



Fondée en 1924

BANQUE
DELUBAC & CIE

Experts et Indépendants

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS*

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package)
et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

LISTE DES SERVICES	PRIX EN EUROS
Abonnement à des services de banque à distance (internet) ⁽¹⁾	GRATUIT hors coût du fournisseur d'accès internet
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	Service non proposé
Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat	46 € par an
Cotisation carte de paiement internationale à débit différé	55 € par an
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique	37 € par an
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale)	GRATUIT
Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA)	Par internet : GRATUIT Par téléphone, courrier, e-mail, fax ou agence : 7 €/virement
Paiement d'un prélèvement SEPA	Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement : GRATUIT Frais par paiement d'un prélèvement : GRATUIT
Commission d'intervention	8 € par opération avec un plafond de 80 € par mois
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	Service non proposé
Frais de tenue de compte	5 € par mois soit pour information 60 € par an

*Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet un extrait standard des tarifs.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

Ouverture de compte	gratuit
Clôture de compte	gratuit
Service d'aide à la mobilité bancaire	gratuit
Service bancaire de base (SBB) ⁽²⁾	gratuit

RELEVÉS DE COMPTES

Relevé mensuel	gratuit
Relevé sur internet ⁽¹⁾	gratuit
Relevé annuel des frais	gratuit
Relevé décadaire	10 €

TENUE DE COMPTE

Frais de tenue de compte	5 € par mois
Frais de tenue de compte sans mouvement depuis plus d'un an	30 € par an

SERVICES EN AGENCE

Versement d'espèces	gratuit
Retrait d'espèces (France ou Agence DAB)	gratuit
Frais de recherche de documents (à l'unité)	
- duplicata de relevé de compte	10 €
- autres documents	
document de moins d'un an	25 €
document de plus d'un an	35 €
Fourniture d'attestation (à l'unité)	20 €
Service de dépôt d'espèces chez les partenaires agréés :	
- mise en place du service (incluant la fabrication de la carte de dépôt)	10 €
- frais de refabrication pour carte perdue ou détériorée	10 €
- abonnement mensuel	gratuit
Frais de location de coffre-fort	nous consulter
Opération de change manuel	cours acheteur/vendeur (par opération) + 10 €
Opération sur or	nous consulter

BANQUE À DISTANCE

Abonnement e-Delubac service bancaire à distance ⁽¹⁾	gratuit
Alertes sur la situation du compte par SMS ⁽¹⁾	gratuit

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES

■ Cotisation carte Visa Electron à débit immédiat*	37 €
Cotisation carte Visa Classic à débit immédiat	46 €
Cotisation carte Visa Classic à débit différé	55 €
Cotisation carte Visa Premier à débit immédiat	150 €
Cotisation carte Visa Premier à débit différé	170 €
Droit d'entrée sur carte Visa Premier	70 €
Cotisation carte Visa Infinite à débit immédiat*	350 €
Cotisation carte Visa Infinite à débit différé*	350 €
■ Frais par retrait d'espèces DAB ⁽³⁾ zone euro	gratuit
Frais par retrait d'espèces DAB ⁽³⁾ hors zone euro (en devises)	3,50 € + 2 % par opération
Paiements par carte zone euro	gratuit
Paiements par carte hors zone euro	2,90 %
■ Frais de remise de carte bancaire en agence	gratuit
Frais d'envoi de carte bancaire en recommandé avec accusé de réception	10 € + frais d'affranchissement
Rédition ou choix du code secret	20 €
Frais de modification temporaire des plafonds de carte	gratuit
Frais d'opposition pour vol/fraude	gratuit
Frais d'opposition (de blocage) de la carte par la banque	gratuit
Frais d'opposition pour perte	gratuit
Frais de refabrication pour carte perdue ou détériorée	20 €
Frais de refabrication pour carte défectueuse	gratuit
Frais en cas de destruction de carte bancaire non réclamée de plus de 90 jours	20 €
Frais de refabrication suite à utilisation frauduleuse ou vol	20 €

*Sous réserve de disponibilité du produit.

VIREMENTS

VIREMENTS SEPA (par opération)

■ Émission d'un virement SEPA compte à compte (interne Delubac)	
Frais par virement occasionnel	gratuit
Frais par virement permanent	gratuit
<hr/>	
■ Émission d'un virement SEPA externe	
Frais par virement occasionnel	
ordre papier	7 €
ordre internet ⁽¹⁾	gratuit
valeur jour (avant 12h00)	20 €
Frais de mise en place d'un virement permanent	gratuit
Frais par virement permanent	
ordre papier	2 €
ordre internet ⁽¹⁾	gratuit
<hr/>	
■ Réception d'un virement SEPA	gratuit

VIREMENTS NON SEPA (par opération)

■ Émission d'un virement non SEPA (en devises ou en euros)	
Frais par virement occasionnel :	
Jusqu'à 75.000 €	0,15 %
de plus de 75.000 €	0,10 %
de plus de 150.000 €	0,05 %
de plus de 450.000 €	0,03 %
avec un minimum de	35 €
<hr/>	
+ Commission de change sur les devises :	
Jusqu'à 75.000 €	0,10 %
de plus de 75.000 €	0,05 %
de plus de 150.000 €	0,025 %
de plus de 450.000 €	0,002 %
avec un minimum de	16 €
<hr/>	
■ Réception d'un virement non SEPA (en devises ou en euros)	
Frais par virement occasionnel :	15 €
<hr/>	
+ Commission de change sur les devises :	
Jusqu'à 75.000 €	0,10 %
de plus de 75.000 €	0,05 %
de plus de 150.000 €	0,025 %
de plus de 450.000 €	0,002 %
avec un minimum de	16 €
<hr/>	
Frais par virement occasionnel incomplet	15 €
<hr/>	
Émission ou réception de virement SEPA ou non SEPA, pour des pays faisant l'objet de mesures de vigilance renforcée	nous consulter

PRÉLÈVEMENTS

Frais par paiement d'un prélèvement	gratuit
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	gratuit
Opposition sur prélèvement autorisé	12 €

CHÈQUES

Remise de chèque à l'encaissement	gratuit
Frais d'envoi de chéquier (uniquement en recommandé avec accusé de réception)	12 € + frais d'affranchissement
Délivrance de chéquier en agence	gratuit
Destruction de chéquier non réclamé après un délai de 90 jours	20 €
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	20 € par opération
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	20 € par opération
Commande de chéquier en urgence	10 €
Frais d'émission d'un chèque de banque	24 €
Émission d'un chèque en euros payable à l'étranger	40 €
Remise d'un chèque tiré sur une banque étrangère	0,1 % du montant
■ minimum	24 €
■ maximum	100 €
Avis de sort sur chèque tiré sur l'étranger	50 €

OFFRES GROUPÉES DE SERVICE

Droit au compte (Services bancaires de base) ⁽⁴⁾	gratuit
Offre pour les clients en situation de fragilité financière ⁽⁵⁾	3 €/mois

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

Commission d'intervention
(limitée à 5 par jour)

8 € par opération
plafonnée à 10 opérations par mois
soit 80 €/mois.

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires erronées, absence ou insuffisance de provision...)

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Frais par avis à tiers détenteur, saisie attribution, opposition administrative⁽⁶⁾
et à tiers détenteur, ou par autre voie d'exécution 220 €

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé 20 €

INCIDENTS DE PAIEMENT

■ Sur chèques (par opération)

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision 20 €

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽⁷⁾

chèque inférieur ou égal à 50 € 30 €

chèque supérieur à 50 € 50 €

Frais suite à notification signalée par la Banque de France
d'une interdiction d'émettre des chèques 60 €/trimestre

Chèque remis revenu impayé 15 €

Chèque payé sur un compte interdit bancaire 80 €

■ Sur carte (par opération)

Frais pour déclaration à la Banque de France
d'une décision de retrait de carte bancaire 40 €

■ Sur prélèvements SEPA (par opération)

Frais de rejet de prélèvement⁽⁸⁾ 6 €

■ Sur virement permanent (par opération)

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision 20 €

■ Sur échéance de crédit impayée 50 €

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

FACILITÉ DE CAISSE ET DÉCOUVERT

Facilité de caisse ponctuelle ⁽⁹⁾⁽¹⁰⁾	TBB ⁽¹¹⁾ + 12 points
Déouvert autorisé ⁽¹⁰⁾⁽¹²⁾	nous consulter
Autres frais sur la facilité de caisse et le découvert autorisé	
Commission de plus fort découvert ⁽¹⁰⁾	0,10 %
Marge de dépassement	1,5 %

CRÉDITS À LA CONSOMMATION ⁽¹²⁾

Pour toute demande de prêt personnel, renseignez-vous auprès de votre conseiller habituel.

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

CRÉDITS IMMOBILIERS ⁽¹²⁾

Pour toute demande de crédit immobilier, renseignez-vous auprès de votre conseiller habituel.

AUTRES CRÉDITS ⁽¹²⁾

Pour toute demande de crédit immobilier, renseignez-vous auprès de votre conseiller habituel.

ÉPARGNE

ET PLACEMENTS FINANCIERS

ÉPARGNE BANCAIRE

Livret A ⁽¹³⁾	0,75 %
Livret de Développement Durable ⁽¹³⁾	0,75 %
Compte sur Livret ⁽¹⁴⁾	0,20 %

PLACEMENTS FINANCIERS

DROITS DE GARDE ANNUELS

Les droits de garde sont calculés prorata-temporis sur la base de l'évaluation quotidienne des lignes présentes sur le compte d'instruments financiers et prélevés semestriellement à terme échu.

Jusqu'à 150.000 € ⁽¹⁵⁾	0,50 %
de plus de 150.000 € à 300.000 € ⁽¹⁵⁾	0,30 %
de plus de 300.000 € à 800.000 € ⁽¹⁵⁾	0,20 %
plus de 800.000 € ⁽¹⁵⁾	0,15 %
avec un minimum de	25 €
OPC gérés par Delubac AM	gratuit

ORDRES SUR OPC

Droits d'entrée	selon DICI ⁽¹⁶⁾ OPC
Droits de sortie	selon DICI ⁽¹⁶⁾ OPC
Souscription / rachat d'OPC extérieurs au Groupe Delubac	40 € par opération ⁽¹⁷⁾

ORDRES DE BOURSE SUR NYSE EURONEXT (PARIS AMSTERDAM BRUXELLES) ⁽¹⁸⁾

Actions	
Frais fixes	1 %
Minimum par ordre	25 €
Obligations	
Frais fixes	0,75 %
Minimum par ordre	25 €

ORDRES SUR AUTRES MARCHÉS

Actions	
Frais fixes	1,80 %
Minimum par ordre	50 €

Obligations	
Frais fixes	1,50 %
Minimum par ordre	50 €

TARIFICATION SPÉCIFIQUE - TITRES NON COTÉS

Frais par opération (acquisition / cession) avec un minimum de	0,10 % par opération 150 €
---	-------------------------------

Actes de gestion (opérations sur titres...)	100 € par acte
---	----------------

AUTRES SERVICES

■ Ouverture

Compte d'instruments financiers	gratuit
---------------------------------	---------

PEA ⁽¹⁹⁾	gratuit
---------------------	---------

PEA PME ⁽²⁰⁾	gratuit
-------------------------	---------

Relevés de portefeuille trimestriels	gratuit
--------------------------------------	---------

■ Frais de transfert de titres à l'extérieur

Frais fixes par ligne de titres en dépôt en France	30 €
--	------

Frais fixes par ligne de titres en dépôt à l'étranger	80 €
---	------

Minimum de perception par compte	150 €
----------------------------------	-------

■ Autres prestations	nous consulter
----------------------	----------------

AUTRES SERVICES

CAUTIONS ÉMISES PAR LA BANQUE

Frais d'émission de caution	nous consulter
Frais d'avenant	80 €
Frais de mise en jeu de la garantie ⁽²¹⁾	150 €
Lettre d'information annuelle aux cautions	55 €

OPÉRATIONS DIVERSES

Rédition d'un tableau d'amortissement	45 €
Information annuelle des cautions ⁽²²⁾	55 €
Édition d'un décompte de remboursement anticipé	50 €

TRAITEMENT DES DOSSIERS DE SUCCESSIONS

Suivi de dossier (ouverture et traitement)	400 € + 0,5 % du montant
Maximum	3 500 €

RÉSOUTRE UN LITIGE

- En cas de réclamation, le Client peut prendre contact gratuitement avec le service Relation Clientèle de la Banque en appelant son standard au 04 75 29 02 99 (numéro non surtaxé) ou en adressant un courrier à l'adresse suivante :
Banque Delubac & Cie - Service Relation Clientèle
16, place Saléon Terras - 07160 Le Cheylard
ou à l'adresse électronique suivante : qualite@delubac.fr
- Si la demande du Client concerne un service de paiement, le délai de traitement de sa réclamation est de 10 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation. Si dans ce délai, une réponse ne peut pas être apportée en raison de circonstances exceptionnelles, le délai est étendu à 35 jours ouvrables.
Si la demande du Client ne relève pas d'un service de paiement, le délai de traitement à compter de la réception de sa réclamation est de 2 mois.
- En second lieu, si la réponse apportée ne satisfait pas le Client, il peut prendre contact gratuitement avec le service Réclamation de la Banque, en joignant à sa demande la copie de son courrier initial et de la réponse à l'adresse suivante :
Banque Delubac & Cie - Service Réclamation
16, place Saléon Terras - 07160 Le Cheylard
ou à l'adresse électronique suivante : reclamation@delubac.fr
- Si le litige n'a pu être résolu et s'il relève de sa compétence le Client peut l'adresser gratuitement au Médiateur désigné par la Banque dans les conditions suivantes :
Justifier du refus de sa demande par le service Réclamation de la Banque ;
Adresser sa demande à l'adresse suivante :
Monsieur le Médiateur - Banque Delubac et Cie
10, rue Roquépine - 75008 Paris.
ou via le site internet de la Banque (informations réglementaires) à l'adresse suivante : contact@mediateur-banque-delubac.com
- Si le litige relève de sa compétence, le Client a la possibilité de saisir gratuitement le Médiateur de l'AMF en s'adressant à :
Monsieur le Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02.

Les tarifs sont appliqués TTC (la TVA est de 20 % à la date de parution).
En cas de modification du taux de TVA, les tarifs sont impactés à compter de la date d'application du nouveau taux de TVA.

- ⁽¹⁾ Hors coûts de connexion facturés par votre opérateur téléphonique.
- ⁽²⁾ Fournis dans le cadre du droit au compte, article L312.1 du code Monétaire et Financier (CMF). Liste des produits et services du SBB précisée à l'article D312.5 du CMF.
- ⁽³⁾ DAB : distributeur automatique de billets
- ⁽⁴⁾ Compte ouvert sous désignation de la Banque de France (art. L312-1 du CMF). Liste des services mentionnés à l'article D312-5 du CMF.
- ⁽⁵⁾ Services bancaires prévus par les articles L312-1-3 et R312-4-3 du CMF.
- ⁽⁶⁾ Le montant des frais bancaires relatifs à une opposition administrative est plafonné à 10 % du montant global dû au Trésor Public.
- ⁽⁷⁾ Le forfait comprend les frais d'impayés, la lettre d'injonction, la lettre d'information préalable pour chèque non provisionné, le blocage de la provision, l'établissement du certificat de non-paiement, la déclaration Banque de France, la commission d'intervention et les frais d'envoi en recommandé.
- ⁽⁸⁾ Montant plafonné à l'ordre rejeté.
- ⁽⁹⁾ Sous réserve d'acceptation par la Banque. La facilité de caisse vous autorise un débit pour une durée maximale de 30 jours. Exemple : si vous utilisez votre facilité de caisse ponctuelle sur une durée de 30 jours, au taux de 19 %, le TAEG ressort à 20,75 %.
- ⁽¹⁰⁾ Les frais et commissions sont intégrés au TAEG (taux annuel effectif global).
- ⁽¹¹⁾ TBB : taux de base bancaire Delubac. 7 % à la date du 01/01/2017. Il est déterminé par chaque banque selon les conditions de marché.
- ⁽¹²⁾ Sous réserve d'acceptation par la Banque.
- ⁽¹³⁾ Produit d'épargne réglementé. Conditions et rémunération susceptibles d'évolutions.
- ⁽¹⁴⁾ Taux nominal annuel brut au 01/09/2017. Seuil et plafond susceptibles de varier à tout moment à l'initiative de la Banque Delubac.
- ⁽¹⁵⁾ Barème applicable par tranche.
- ⁽¹⁶⁾ Document d'information clé de l'investisseur.
- ⁽¹⁷⁾ Commission forfaitaire d'un montant de 40 € prélevée lors de toute souscription ou de tout rachat d'OPC extérieurs au Groupe Delubac et s'ajoutant aux éventuels droits d'entrée / de sortie applicables aux produits concernés.
- ⁽¹⁸⁾ La taxe sur les transactions financières (TTF) s'applique en sus, le cas échéant.
- ⁽¹⁹⁾ Plan d'épargne en actions.
- ⁽²⁰⁾ Plan d'épargne en actions destiné au financement des petites et moyennes entreprises.
- ⁽²¹⁾ Frais prélevés par la Banque en cas de mise en jeu de la caution par son bénéficiaire.
- ⁽²²⁾ Par an, par caution et par prêt.



Fondée en 1924

**BANQUE
DELUBAC & CIE**

Experts et Indépendants

Banque Judiciaire

Banque des Administrateurs de Biens

Banque de Gestion d'Épargne

Banque d'Affaires

Banque des Entreprises

LE CHEYLARD

Siège Social
16, place Saléon Terras
07160 Le Cheylard
+ 33 (0)4 75 29 02 99

LYON

95, avenue du Maréchal de Saxe
69003 Lyon
+ 33 (0)4 78 14 09 30

PARIS

10, rue Roquépine
75008 Paris
+ 33 (0)1 44 95 86 20

TOULOUSE

36, rue d'Alsace Lorraine
31000 Toulouse
+ 33 (0)5 34 44 55 55

www.delubac.fr

BANQUE DELUBAC & Cie,
société en commandite simple au capital de 11 695 776 euros,
immatriculée au registre du commerce et des sociétés
d'Aubenas sous le numéro 305 776 890, dont le siège social
est 16 Place Saléon Terras 07160 Le Cheylard

Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07027153